

■ 0-7 L'indice de développement humain IDH-2

Mise à jour février 2018

Pertinence

En 2009, la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », présidée par l'économiste Joseph Stiglitz, recommandait d'améliorer la mesure de la qualité de la vie. Cette recommandation avait pour objectif de dépasser l'évaluation de la seule production de richesse économique via un indicateur unique, le produit intérieur brut (PIB). Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour, afin de proposer de nouveaux indicateurs de richesse. Complémentaires au PIB, ces indicateurs mesurent le développement durable d'un pays ou d'une région dans ses multiples dimensions en intégrant, outre le progrès économique, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles. Depuis 2015, le gouvernement français est ainsi tenu de publier, chaque année, un rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse qui explicite les choix faits au service d'une croissance durable. En se dotant d'un tel tableau de bord, restreint à dix indicateurs et inscrit dans la loi, la France, à l'image de l'Australie ou de la Belgique par exemple, essaie d'ancrer dans les esprits cette lecture multidimensionnelle du progrès sociétal pour un bien-être équitable et soutenable et d'en faciliter la diffusion.

L'indice de développement humain (IDH) a été précurseur en la matière. Il s'agit d'un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 afin d'évaluer le niveau de développement humain. Il varie de 0 (développement le plus faible) à 1 (développement le plus élevé) et est calculé comme la moyenne de trois sous-indices reflétant chacun une dimension définie par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La santé est approchée par l'espérance de vie à la naissance, mesurant indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels. Le niveau d'éducation, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société. Quant au niveau de vie, approché à partir du produit intérieur brut par habitant, il vise à englober les éléments de

la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices, tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle infra-nationale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le taux d'alphabétisation. Tel qu'il a été défini par le PNUD, il ne permet donc pas une approche territoriale fine des disparités de développement humain. Afin de permettre aux régions de se comparer les unes aux autres, une variante de cet indice, l'IDH-2, a été proposée et appliquée au cas de la communauté urbaine de Lyon et de la région Île-de-France. La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix de deux nouvelles variables permettant de refléter ces dimensions à l'échelle régionale et infra-régionale et aux nouveaux modes de calcul des trois sous-indices qui le composent. Il s'agit de :

- l'espérance de vie à la naissance, comme mesure de la capacité à vivre longtemps et en bonne santé ;
- le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie diplômée du système scolaire, pour approcher la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances ;
- le revenu fiscal médian par unité de consommation, comme indicateur de la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables.

Depuis 2011, Régions de France retient l'IDH-2 comme l'un des indicateurs de contexte, alternatif au PIB, permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires. Cet indicateur a une double vocation. Outil pédagogique afin d'approcher la situation des régions au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux, il constitue aussi un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable.

Comme tous les indicateurs composites ou synthétiques, l'IDH-2 et l'IDH présentent néanmoins des limites, notamment parce qu'ils supposent que leurs composantes sont commensurables. En effet, de par sa formule même de calcul, l'indicateur de développement humain conduit par exemple à des valorisations monétaires implicites de l'espérance de vie : cela revient à considérer qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à

une augmentation de revenu ou à une augmentation de la part de la population diplômée, car procurant une même valeur de l'indicateur IDH-2. De plus, étant fondé sur des moyennes, il ne tient pas compte de la distribution de ces composantes dans chaque territoire. Il ignore aussi la corrélation entre les différents aspects de la qualité de vie.

Analyse

L'Occitanie est la 6^e région de France métropolitaine ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé. Ce résultat masque cependant des disparités selon la dimension considérée : la région est seulement en 11^e position au regard du niveau de vie, mais en 5^e pour l'éducation et en 3^e pour la santé.

Avec un indice de développement humain (IDH-2) de 0,77 en 2013, l'Occitanie est au 6^e rang des régions de France métropolitaine, à un niveau proche de celui de la Nouvelle-Aquitaine et du Centre-Val de Loire. En tête de ce classement, l'Île-de-France (0,81) est suivie de près par les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne (environ 0,79). Ce résultat masque de fortes disparités selon la dimension considérée. Alors qu'elle est seulement la 11^e région métropolitaine au regard du niveau de vie, l'Occitanie se place en 5^e position au regard de la part de la population des 25-34 ans diplômés. Concernant l'espérance de vie, la région est même sur la troisième marche du podium. À titre de comparaison, la situation est inverse pour le Centre-Val de Loire : 4^e région métropolitaine en matière de revenus, elle se positionne moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 7^e en matière de santé et d'éducation, ce qui la place finalement au 7^e rang du développement humain. Un indice comparable ne traduit donc pas nécessairement les mêmes réalités sociales.

Par ailleurs, avec un produit intérieur brut de 26 620 euros par habitant en 2013, l'Occitanie occupe le 10^e rang des régions de métropole. La région est comparable au Centre-Val de Loire (9^e position), mais loin derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 256 euros par habitant, 3^e position). La région est ainsi mieux positionnée en matière de développement humain que de

production de richesse économique. À cela s'ajoute un taux de pauvreté élevé en Occitanie (4^e région la plus pauvre) : en 2013, 17 % de la population régionale vit avec moins de 60 % du revenu médian de

métropole (soit avec moins de 1 005 euros par mois pour une personne seule). ■

Méthodologie : calcul de l'IDH-2

L'IDH-2 correspond à la moyenne arithmétique de trois indices intermédiaires, à savoir un indice de santé, un indice d'éducation et un indice de revenus.

$$IDH2 = \frac{I_{santé} + I_{éducation} + I_{revenus}}{3}$$

1) indice de santé : il repose sur l'espérance de vie. L'espérance de vie globale n'étant pas connue au niveau régional, c'est ici la moyenne de l'espérance de vie des femmes (EV_F) et de celle des hommes (EV_H) qui est utilisée :

$$I_{santé} = \frac{(EV_F + EV_H) / 2 - 65}{85 - 65}$$

L'indice varie de 0 si l'espérance de vie est égale à 65 ans à 1 si elle est de 85 ans. En-deçà et au-delà de ces valeurs de référence, l'indice est arbitrairement fixé à 0 ou 1 respectivement. Le seuil plafond correspond à celui de l'IDH, soit 85 ans, et le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'Inserm considère qu'une personne est décédée prématurément.

2) indice d'éducation : il repose sur la part de la population diplômée. La variable utilisée ici est la part des 25-34 ans, inscrits ou non dans un établissement d'enseignement et diplômés. La valeur plancher est fixée à 50 % : en dessous de ce taux, les systèmes éducatifs ne sont pas jugés satisfaisants.

$$I_{éducation} = \frac{Part\ pop.\ diplômée - 50}{100 - 50}$$

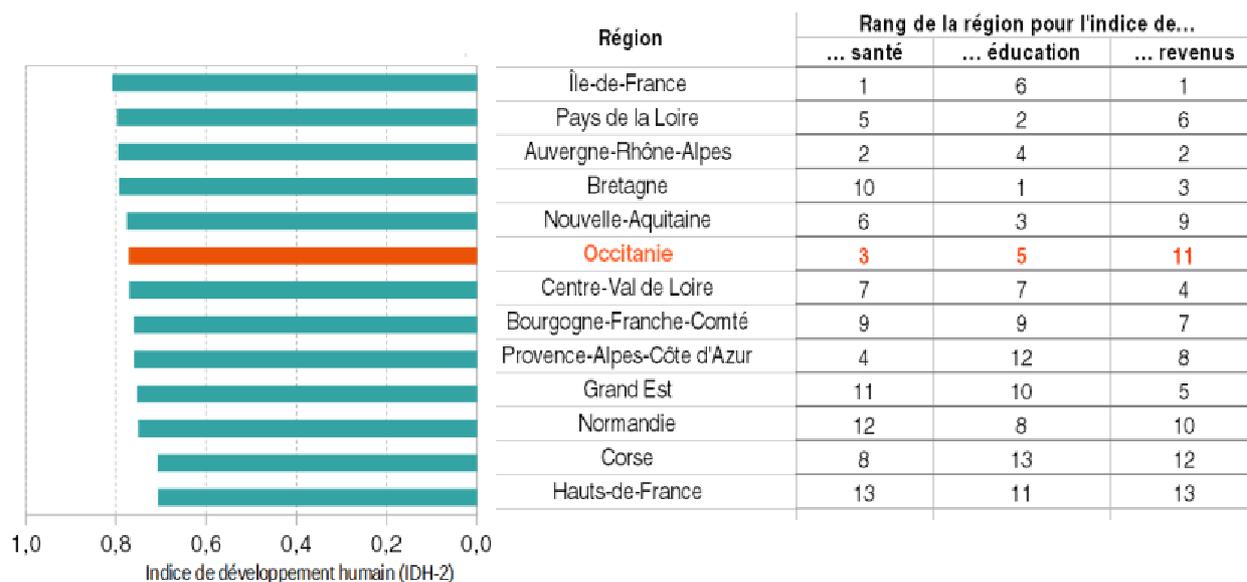
L'indice varie de 0 si la part de diplômés est de 50 % à 1 si elle atteint 100 %. En-deçà de 50 %, l'indice est arbitrairement fixé à 0.

3) indice de revenus : il repose sur le niveau de vie (NDV), c'est-à-dire sur les revenus prenant en compte la composition du ménage.

$$I_{revenus} = \frac{\ln(NDV) - \ln(5\ 000)}{\ln(30\ 000) - \ln(5\ 000)}$$

L'utilisation d'une fonction logarithmique implique qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable. L'indice varie de 0 si le revenu fiscal médian par unité de consommation vaut 5 000 euros à 1 s'il s'élève à 30 000 euros. En-deçà et au-delà de ces valeurs de référence, l'indice est arbitrairement fixé à 0 ou 1 respectivement.

En Occitanie, le développement humain est soutenu par un bon score en matière de santé et d'éducation
Indice de développement humain (IDH-2) et positionnement des sous-indices de santé, d'éducation et de revenus, par région, en 2013



Lecture : parmi les régions de métropole, l'Occitanie se classe au 6^e rang quant à l'IDH-2 et au 3^e rang en matière de santé.

Champ : France métropolitaine

Sources : Insee, état civil, recensement de la population et Filosofi 2013

Pour en savoir plus :

- « [Quel niveau de développement humain pour les territoires d'Occitanie ?](#) », aua/T, *Perspectives Villes*, juillet 2017
- « [Les nouveaux indicateurs de richesse 2016](#) », Rapport annuel, Service d'information du gouvernement
- « [Niveaux de vie, productivité et bien-être en longue période : la France et les principaux pays développés](#) », *Insee Références*, L'économie française, édition 2017
- « [Les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable en France](#) », dépliant Insee, 2016
- « [La quantification du bien-être et de sa soutenabilité : monétiser ou ne pas monétiser ?](#) », Centre de Recherche en Économie et Statistique, *La lettre du CREST* n° 90, mars 2013
- « [Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs](#) », Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « [Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations](#) », M. Clerc, M. Gaini, D. Blanchet, *Insee Références*, L'économie française, édition 2010
- « [Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social](#) » - J. Stiglitz, A. Sen, J-P.Fitoussi, 2009